



# Fiche de Données de Sécurité

## Huile Marvel



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	Huile Marvel
<b>Code du produit</b>	3950
<b>Autres moyens d'identification</b>	Marvel Oil .
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Huile lubrifiante. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
<b>Fabricant</b>	PRODUITS LUBRI-DELTA INC. 2215, Industriel Laval, Québec Canada H7S 1P8 Tél. 800.465.5954 450.629.4555 Téléc. 514.383.4241 <a href="http://www.lubri-delta.com">www.lubri-delta.com</a> <a href="http://www.lubri-delta.com/fiches.aspx">http://www.lubri-delta.com/fiches.aspx</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire ou vous habitez.  Canutec : 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone portable (pour le transport)

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	<p>Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.</p>
---------------	--

#### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Liquides inflammables (Catégorie 3)  
 Danger par aspiration (Catégorie 1)

#### DANGER

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser du sable sec, une poudre sèche ou une mousse chimique pour l'extinction.

P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	20 - 40 %
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	10 - 70 %
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	10 - 70 %
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	10 - 70 %

**Note:** Le produit est composé à >40% d'un mélange d'ingrédients (CAS no 64741-88-4, 64742-54-7 et 64742-01-4) hautement raffinés, ne contenant aucun hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP).

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
<b>Voie oculaire</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR! Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, des gerçures et une irritation. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
<b>Note au médecin</b>	Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Le liquide flottant sur l'eau peut se déplacer vers une source d'ignition et propager un incendie.

<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver le contenant proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Mettre les gros contenants à la terre ou à la masse. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	5 à 30 °C (41 à 86 °F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.			
Mélange	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)		200 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)	Brouillard	1 mg/m <sup>3</sup>	BC
			5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON, RSST
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , OSHA, RSST
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON, OSHA, RSST

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
<b>Mesures de protection individuelle</b>	
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
<b>Mains</b>	S'il y a risque de contact avec la peau porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
<b>Voies respiratoires</b>	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.
 Lunettes de sécurité    Gants de nitrile	

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable
<b>Couleur</b>	Bleu	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Faible odeur	<b>Point d'éclair</b>	50°C (122°F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	>200°C (392°F)
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	-45°C (-49°F)	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	-45°C (-49°F)	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	>150°C (302°F)	<b>Densité relative</b>	0.75 à 0.9 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	< Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	<20.5 cSt @ 40°C (104°F)
<b>% de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune réaction dangereuse connue.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques


<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >10.2 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3160 mg/kg Lapin DL50
	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Ingestion >15000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une légère irritation des yeux. Irritation des yeux, Lapin : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.
	<b>Voie cutanée</b>	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite. Irritation de la peau, Lapin : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.
	<b>Voie respiratoire</b>	De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation excessive est nocive. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, de la somnolence, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.
	<b>Voie orale</b>	Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut entraîner une pneumonie chimique et/ou un oedème pulmonaire. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants respiratoire.

	<p><b>cutanée</b></p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b>      Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p><b>Cancérogénicité</b>      Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. L'information suivante a été rapportée pour les distillats aliphatiques de pétrole en ce qui concerne la cancérogénicité (CIRC, 1987) : les huiles non traitées et légèrement traités sont cancérogène pour l'homme (Groupe 1), mais les huiles hautement raffinées ne sont pas classées cancérogènes pour l'homme.</p> <p><b>Mutagène</b>      Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b>      Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>      Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>      Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 5000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SGH. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<table> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]</td> <td>CL50</td> <td>2.2 mg/L; 96h (CAS no 64742-47-8)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50</td> <td>3-10 mg/L; 48 h (CAS no 64742-47-8)</td> </tr> <tr> <td>Algue verte - Selenastrum capricornutum</td> <td>CE50</td> <td>&gt;1000 mg/L; 72 h (CAS no 64742-47-8)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas [Statique]</td> <td>CL50</td> <td>&gt;100 mg/L; 96h (CAS no 64741-88-4)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Truite arc-en-ciel - Oncorhynchus mykiss</td> <td>CL50</td> <td>&gt;100 mg/L; 96 h (CAS no 64742-54-7) OECD 203</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)</td> <td>CE50</td> <td>&gt;1000 mg/L; 48 h (CAS no 64742-54-7) OECD 202</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas</td> <td>CL50</td> <td>&gt;100 mg/L; 96h (CAS no 64742-01-4) OECD 203</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)</td> <td>CE50</td> <td>&gt;100 mg/L; 48h (CAS no 64742-01-4) OECD 202</td> </tr> <tr> <td>Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata</td> <td>CE50</td> <td>&gt;100 mg/L; 72h (CAS no 64742-01-4) OECD 201</td> </tr> </table>	Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]	CL50	2.2 mg/L; 96h (CAS no 64742-47-8)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	3-10 mg/L; 48 h (CAS no 64742-47-8)	Algue verte - Selenastrum capricornutum	CE50	>1000 mg/L; 72 h (CAS no 64742-47-8)	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	>100 mg/L; 96h (CAS no 64741-88-4)	Poisson - Truite arc-en-ciel - Oncorhynchus mykiss	CL50	>100 mg/L; 96 h (CAS no 64742-54-7) OECD 203	Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)	CE50	>1000 mg/L; 48 h (CAS no 64742-54-7) OECD 202	Poisson - Pimephales Promelas	CL50	>100 mg/L; 96h (CAS no 64742-01-4) OECD 203	Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)	CE50	>100 mg/L; 48h (CAS no 64742-01-4) OECD 202	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	>100 mg/L; 72h (CAS no 64742-01-4) OECD 201
Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]	CL50	2.2 mg/L; 96h (CAS no 64742-47-8)																										
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	3-10 mg/L; 48 h (CAS no 64742-47-8)																										
Algue verte - Selenastrum capricornutum	CE50	>1000 mg/L; 72 h (CAS no 64742-47-8)																										
Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	>100 mg/L; 96h (CAS no 64741-88-4)																										
Poisson - Truite arc-en-ciel - Oncorhynchus mykiss	CL50	>100 mg/L; 96 h (CAS no 64742-54-7) OECD 203																										
Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)	CE50	>1000 mg/L; 48 h (CAS no 64742-54-7) OECD 202																										
Poisson - Pimephales Promelas	CL50	>100 mg/L; 96h (CAS no 64742-01-4) OECD 203																										
Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)	CE50	>100 mg/L; 48h (CAS no 64742-01-4) OECD 202																										
Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	>100 mg/L; 72h (CAS no 64742-01-4) OECD 201																										
<b>Persistance</b>	Modérément persistant dans l'environnement.																											
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (ligne directrice OECD 301F).																											
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont les ingrédients peuvent avoir différent potentiel de bioaccumulation.																											
<b>Mobilité dans le sol</b>	Insoluble dans l'eau. Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol.																											
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.																											


## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1268
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Exemption disponible : Non réglementé selon le RTMD canadien - art. 1.33; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadien. Limites quantitatives : applicable pour petit contenant d'une capacité =< 450L chacun.

### TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	<u>128</u>

### IMO/IMDG - Transport Maritime International

<b>Classification</b>	UN 1268. DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. Classe 3, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
-----------------------	--

### IATA - Association Aérienne internationale de Transport

<b>Classification</b>	UN 1268. DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. Classe 3, GE III.
-----------------------	--

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	X	X		X
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4		X		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7		X		
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada



## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	X								
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	X								
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	X								
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

<b>Autres réglementations</b>	
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p>  </div> </div>

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	PRODUITS LUBRI-DELTA INC. 2017-03-06
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li> <li>- High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program, U.S. EPA, <a href="http://www.epa.gov/hpv/">http://www.epa.gov/hpv/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="http://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/search/">pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/search/</a></li> </ul>



ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
AIHA: American Industrial Hygiene Association  
HMIS: Hazardous Materials Identification System  
NFPA: National Fire Protection Association  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.